

Vu, l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021.

Vu, l'avis motivé du 16 avril 2021 de la Banque des Territoires approuvant le soutien financier du Campus Connecté à hauteur de 300 000 €.

Vu, la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « **SGPI** »), après avis du comité de pilotage, en date du 12 mai 2021,

Considérant, que le cahier des charges de l'appel à projet précise qu'une attention particulière sera portée aux dossiers portés par des consortiums, réunissant les acteurs précités, et ayant vocation à se pérenniser le dispositif.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002779-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Considérant, que le site Internet de l'Université d'Avignon précise comme suite la nature d'un accord de consortium.

Un accord de consortium est un accord de coopération encadrant les projets de recherche collaborative, c'est-à-dire des projets impliquant des partenaires publics et privés, sans flux financier entre les parties, chaque partie étant subventionné pour la réalisation du projet (par exemple, un ANR). L'enjeu majeur dans ce type d'accord est de définir l'accès aux connaissances propres et aux résultats de la recherche issu du projet. Sa durée est celle de l'activité pour laquelle son financeur l'a prévu.

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'accord de consortium entre la Commune d'Apt, la Région SUD, l'Université d'Avignon, selon les modalités définies dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, l'accord de consortium entre la Commune d'Apt, la Région SUD et l'Université d'Avignon pour organiser les relations entre les Partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Campus Connecté telle que mentionnée dans les pièces jointes.

AUTORISE, Madame le Maire ou le Premier adjoint à signer ledit accord de consortium avec la Région SUD et l'Université d'Avignon ainsi qu'à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Véronique ARNAUD-DELOY

